

## Plan d'organisation des secours

### 1) L'accueil du public

Magnet Surf School est une école de surf itinérante. Située sur la presqu'île de Crozon, l'accès aux plages se fait par l'intermédiaire d'un véhicule de catégorie M1.

Pendant les vacances scolaires, le rendez vous se situe sur le parking de la maison du temps libre. Hors période de vacance scolaire, le rendez vous peut se faire à l'adresse des client ou directement sur le parking des plages.

#### 1. Le parking du temps libre

Pour les stages, le rendez vous du cours se situe sur le parking en face de la maison du temps libre. L'autorisation d'accès au parking à été préalablement demandé au prêt de la police municipale de Crozon et de Nicole Breunterch du pôle commerce et occupation du domaine public communal. Je suis alors autorisé à donner rendez vous à mes client sur ce parking.

L'accueil du cours doit se dérouler sur un endroit protégé afin d'éviter d'éventuels accidents de circulation. L'accueil se fera à une distance raisonnable du boulevard de Pralognan la Vanoise.

#### 2. Les parkings des plages

##### ➤ Kerdreux

L'accès aux différents lieux de stationnement des plages n'est pas limité aux véhicules de plus de 1,90m. Le stationnement d'accès à la plage de Kerdreux se situe sur l'aire naturelle à l'entrée du village.



### ➤ Kersiguénoù

Ma zone de stationnement à Kersiguénoù sera situé à l'extrémité nord et au milieu. Ayant une remorque j'ai besoin d'espace afin de manœuvrer.



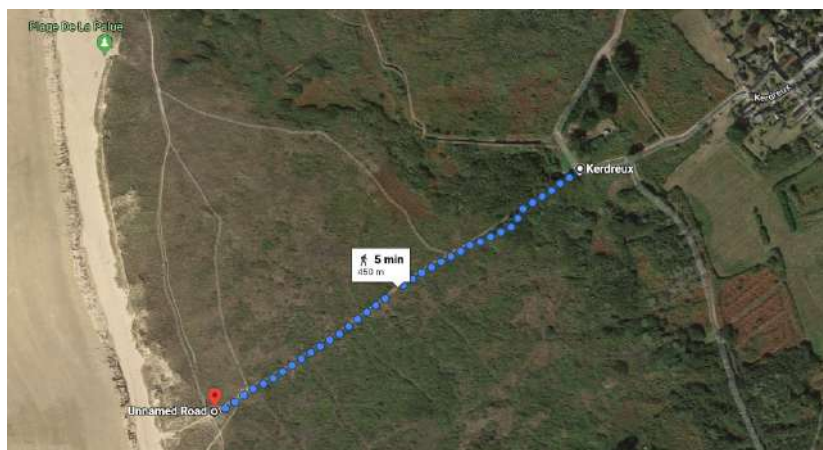
### 3. Autres lieux de stationnement

Si l'accueil du public se déroule dans un endroit différent de ceux cités auparavant, je m'engage à le faire dans le respect du code de la route et des normes de sécurité.

## 2) L'accès des secours

### 1. Plage de Kerdreux

Pour accéder à la plage de Kerdreux, il faut passer par le village de Saint Hernot, dépasser le restaurant L'Hermine et continuer sur cette route environ 500 mètres jusqu'à Kerdreux. Du lavoir il y a environ 350 mètres pour atteindre le sable. Dans le cas d'un accident, un témoin sera envoyé pour réceptionner l'équipe de secours au lavoir. Il faut environ cinq minute de marche pour atteindre le sable. L'accès des pompiers se fait par La Palue.



### 2. Plage Kersiguénou

L'accès à cette plage se fait par la route de Camaret, un panneau indique la direction de la plage à cinq kilomètres environ du magasin Point P en direction de Camaret. Il n'y a pas de barre de hauteur limitant l'accès au parking pour le VSAV. Dans le cas d'un accident, un témoin sera envoyé pour réceptionner l'équipe de secours au parking. Il faut environ cinq minutes de marche pour atteindre le sable.



### 3) Les spécificités des plages

#### 1. Plage de Kerdreux

La plage de Kerdreux peut être une plage dangereuse. En effet des systèmes de baïne peuvent provoquer de forts courants et emmener les élèves aux large. La baignade y est interdite ce qui limite les risques de collision entre baigneurs et surfeurs. Si les conditions ne sont pas idéales en fonction de la météorologie, de l'âge du public et de son niveau ; il sera plus prudent de choisir la plage de Kersiguénoù. Pour pouvoir enseigner à un public de débutant, la houle mesurée à la bouée des Pierres noires devra être inférieure à un mètre.



#### 2. Plage de Kersiguénoù

La plage de Kersiguénoù dans l'anse de Goulien est une plage calme et accessible. Ce spot convient parfaitement aux débutants. Il n'y a pas de rochers sur la plage marée basse. Le courant y est toujours faible à modéré. Le risque de dérive au large est peu élevé. Cependant il y a d'autres usagers pouvant provoquer des collisions.



Il est possible d'y voir pratiquer du SUP foil et du surf foil qui sont des activités dangereuses. Les SUP peuvent aussi représenter un danger lorsqu'ils évoluent sur le plan d'eau. Les kite-surfeurs et les fun-boarders sont souvent dans cette zone pour pratiquer. La baignade y est autorisée mais il n'y a pas de zone la délimitant. Pour toutes ces raisons je signalerai la présence de mes élèves grâce à des lycras de couleurs. Tout pratiquant est responsable des risques liés à la pratique de son activité (Article 1383 du Code civil : "Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence"). La réglementation est celle de de la fédération française de surf délégataire de l'organisation du surf et ses disciplines associées en France. Pour cette raison les règles de priorités seront affichées aux yeux de tous sur la remorque de l'école.

## 4 ) Moyens mis en œuvre.

<b>Moyens de communications</b>	<b>Moyens télécom</b>	Le portable est toujours présent sur la plage. Si il n'y a pas de réseau j'utilise la VHF.Portable personnel BPJEPS 0676238872.
<b>Balisage de zone</b>	<b>Moyens visuels</b>	Balisage de zone avec repères si besoin est. Repères et alignement sur la plage.
<b>Matériels de sauvetage, de secours et d'assistance aux personnes</b>	<b>Pas de matériel d'oxygénothérapie</b>	Sac en permanence à disposition sur la plage.
	<b>Pharmacie</b>	Pharmacie situé dans le sac de secours.
<b>Prise en compte des conditions météo</b>	Le informations météorologique sont consultées en début de journée. En découle le choix du spot pour des raisons de sécurité.	
<b>Accès à la plage de Kersiguénou par les service de secours.</b>	Il n'y a pas de barre de hauteur limitant l'accès au parking pour le VSAV. Dans le cas d'un accident, un témoin sera envoyé pour réceptionner l'équipe de secours au parking. Il faut environ cinq minutes de marche pour atteindre le sable.	
<b>Accès à la plage de Kerdreux par les service de secours.</b>	L'accès des pompiers est plus aisée par la plage de la Palue.	
<b>Matériel fourni aux élèves.</b>	Des combinaisons 5mm adaptée à l'eau froide.Des lycras de couleur afin de les repérer aisément. Des leashes solide 5/16' inch. Des planches en mousse colorées et voyante.	

## 5) Différents niveaux d'alerte

### Niveau 1

Premier niveau d'alerte concernant une blessure ou une détresse ne nécessitant pas d'aide extérieur.

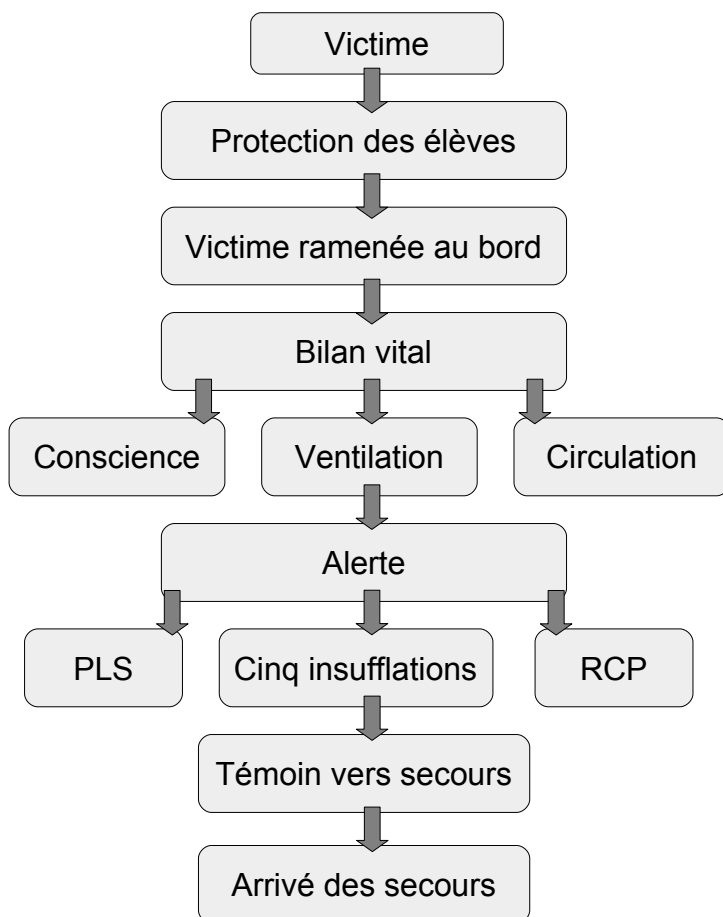
### Niveau 2

Deuxième niveau d'alerte concernant une situation nécessitant l'aide extérieur des pompiers ou des moyens de sauvetage côtiers.

Dans tous les cas, le moniteur se verra dans l'obligation de sécuriser le reste du groupe avant de porter assistance.

Il se peut qu'une personne extérieure au cours soit en détresse. Dans le cas d'une détresse vitale, une assistance sera possible si les stagiaires surf sont en sécurité sur la plage.

Chronologie d'intervention :



Voici le résumé de la chronologie des actions réalisées lors d'une intervention :

- \* J'ordonne aux participants de rentrer au bord.
- \* J'assiste la victime sur le plan d'eau.
- \* Je ramène la victime au bord.
- \* Je m'occupe du bilan vital.
- \* Je passe l'alerte.
- \* Sac d'intervention.
- \* RCP, insufflations, inhalations, PLS, etc...
- \* Arrivé des secours.

Il faut être vigilant sur les risques d'hydrocution et les risques de traumatismes. Une bonne prévention de ceux-ci peut être réalisée par des règles strictes pendant les cours, de bonnes consignes de sécurité et des conseils.

## **6) En cas de sous-traitance**

Dans le cas d'une éventuelle collaboration avec une autre école de la presqu'île de Crozon, je me référerais au plan d'organisation des secours de Magnet Surf School.

## Annexes





## ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2019

- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 29 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 09 août 2007 portant agrément de la fédération nationale des métiers de la natation et du sport pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément PSE1 - 1808 A 15 délivrée le 03 août 2018 relative aux référentiel internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 »
- Vu le procès-verbal de formation FC PSE1, établi en date du 01/07/2019 ;

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport atteste que

**M. ou Mme Guillaume HAMON,  
né(e) le 20/12/1984 à BREST (29)**

- a suivi une session de formation continue sur les unités d'enseignement :
  - « **premiers secours en équipe de niveau 1** » (PSE 1)qui s'est déroulée du 25/06/2019 au 25/06/2019 à CROZON (29).

- Sa compétence de **secouriste (PSE 1)** peut être exercée jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard *au 31 décembre N+1* inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tomblaine, le 01/07/2019



Jean Claude SCHWARTZ



FC PSE 1 – FNMNS – N° 2019 / D-29-02 / 000320

# Educateur sportif

CARTE PROFESSIONNELLE



Nom : **HAMON**  
Prénom : **Guillaume**  
Nationalité : **Française**  
Date de naissance : **20/12/1984**  
Lieu de naissance :  
**BREST (29)**

N° de carte :

**02908ED0064**



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
UNIVERSITÉ DE BREST

## LICENCE

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;  
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2005 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer les diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par M. GUILLAUME HAMON, né le 20 décembre 1984 à BREST (029), en vue de son inscription à la Licence ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES,**  
*mention passable*

est délivré à **M. GUILLAUME HAMON**  
au titre de l'année universitaire 2006-2007  
et confère le **grade de Licence**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à RENNES, le 21 septembre 2007

Le titulaire

N° BREST 6622590  
/2007200600299

Le Président

Pascal OLIVARD

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités

Jean-Baptiste CARPENTIER